

# MAIRIE d'EPEGARD

## Compte rendu conseil municipal

Séance du 12 février 2021

**Présents** : MM Pascal DEMARE, Jean-François PAYAN, Mme Catherine COTTIN, MM Reynald LAMY, David BESSIN, Christophe LECLERE, Michaël DELAIR, Guillaume PAYAN, Patrick GEZOLME, Mmes Chantal DURAND, Jessica LEROUGE,

**Absents** : M. LEFORT, Mme MARTIN

### ➤ Installation d'un poteau incendie : convention avec la commune de VITOT

Monsieur le maire expose au conseil que dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie, la commune de Vitot envisage l'implantation d'un poteau d'incendie à l'angle de la rue du champ de bataille (située sur la commune de Vitot) et de la rue René Lothon pour un montant TTC de 4 014,11 €

Ce poteau servant à la fois pour les deux communes, monsieur le maire propose de partager cette dépense. La commune de Vitot, porteuse du projet, paiera l'intégralité à charge de la commune d'Épégard de rembourser la moitié de la dépense. La commune de Vitot s'engage à reverser ensuite à Épégard la moitié du FCTVA afférent à cette opération en N+2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et autorise monsieur le maire à signer la convention nécessaire.

### ➤ Travaux à la mairie : validation et demande de subventions

Monsieur le maire présente au conseil :

1. Le devis pour la mise en accessibilité PMR de l'allée permettant d'accéder à la mairie.
2. Le devis pour le changement des fenêtres et volets de la mairie sur la façade côté rue

Le conseil municipal, après délibération :

- Valide les travaux de mise en accessibilité PMR pour un montant HT de 4 457,00 €
- Valide les travaux de réhabilitation des menuiseries de la mairie pour un montant HT de 14 125,00 €
- Sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'ensemble des travaux
- Adopte le plan de financement suivant

Montant total des travaux	18 582,00 € HT
---------------------------	----------------

Subvention DETR (40 %)	7 432,00 € HT
------------------------	---------------

Autofinancement	11 150,00 € HT
-----------------	----------------

### ➤ Mobilier mairie

Monsieur le maire indique que les armoires de rangement du secrétariat sont vétustes et ne correspondent pas aux normes RGPD. Il présente un devis de l'entreprise LEPETIT pour le changement de ce mobilier. Le conseil valide à l'unanimité ce devis pour un montant HT de 1 229,33 €

### ➤ Questions diverses

- En raison du vandalisme constant autour de la salle polyvalente, l'installation d'une caméra de surveillance s'impose, un devis va être demandé en ce sens.

- La société O'Douceurs (marché ambulant, primeurs, boulangerie, charcuterie, etc...) a sollicité l'autorisation de stationner à Epégard le mercredi. Le conseil donne son accord. Mme Cottin est chargée d'informer la société de cette décision.

Un poissonnier passe actuellement dans la commune le lundi pour une administrée, un contact va être pris avec ce commerçant pour savoir si une tournée est envisageable.

**FIN DE SEANCE**